



22 septembre 2009

Circulaire*

Circulaire de la Secrétaire générale adjointe à la gestion des ressources humaines

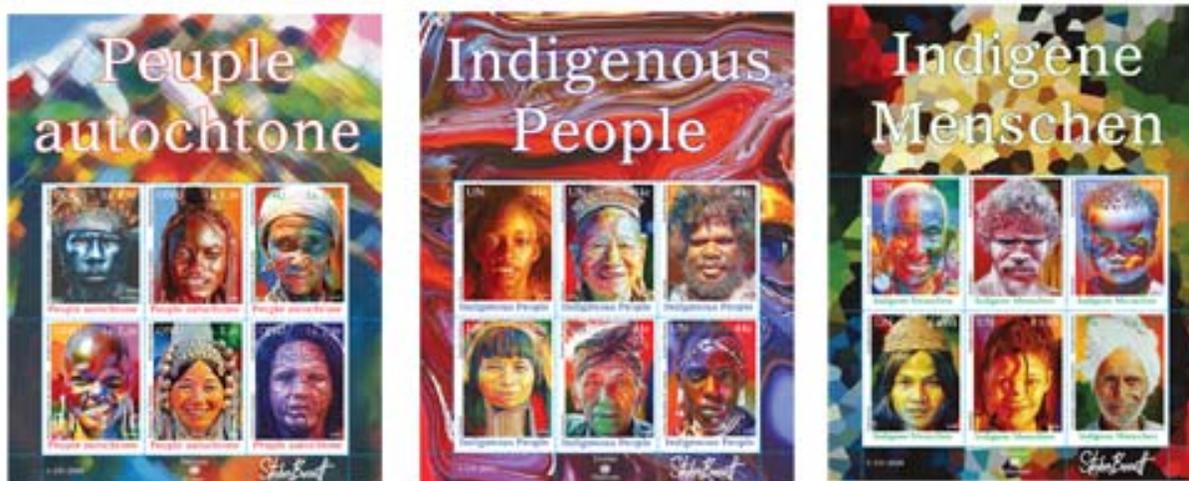
Destinataires : Les membres des délégations et les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : **Premier jour d'émission, 8 octobre 2009 : timbres et dépliants de collection annuelle consacrés aux peuples autochtones**

Timbres commémoratifs

1. Le jeudi 8 octobre 2009, l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (APNU) mettra en vente une série de 18 timbres commémoratifs sur le thème des « Peuples autochtones ». Ces timbres ont été créés par Stephen Bennett (États-Unis d'Amérique).

2. Les timbres, présentés en feuillets miniatures de six unités, auront les valeurs suivantes : 0,44 dollar, 1,30 franc suisse et 0,65 euro (valeur équivalente en dollars des États-Unis : 1,30 franc suisse = 1,19 dollar; et 0,65 euro = 0,91 dollar; sous réserve des variations des taux de change).



* Date d'expiration : 8 janvier 2010.



3. Les timbres de cette série sont : Beach Baby, Seychelles, 2001; Bario Baseball, Malaisie, 2006; Welcome to Beswick, Australie, 2003; Karen Long Neck Bling, Thaïlande, 2007; Temple Rain Man, Indonésie, 2006; Break from Dancing, République-Unie de Tanzanie, 2001; Charcoal and Blue Sky, Papouasie-Nouvelle-Guinée, 2007; Himba Super Model, Namibie, 2001; Whiskey and Dancing, Namibie, 2001; 100 Mile Smile, République-Unie de Tanzanie, 2001; Akha Bracelet Lady, Thaïlande, 2006; Tavita the Ghost, Polynésie française, 2000; The Green Bead, République-Unie de Tanzanie, 2002; Wirrapanda Reconciliation Ceremony, Australie, 2004; Somehow Very Sure, Namibie, 2002; Bukat Prince, Indonésie, 2006; Sunset Braids, Namibie, 2001; Cotton Candy Turban, Émirats arabes unis, 2005.

4. Les peuples autochtones sont les dépositaires de cultures uniques et ont leur propre conception des rapports avec autrui et avec l'environnement. Ils ont conservé des particularités sociales, culturelles, économiques et politiques distinctes des sociétés dominantes dans lesquelles ils vivent. Malgré leurs différences culturelles, ces groupes dispersés à travers le monde partagent de nombreux problèmes liés à la protection de leurs droits en tant que peuples à part entière.

5. L'historique Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui est l'aboutissement de plus de 20 années de débats et de projets successifs, a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2007. Elle constitue l'énoncé le plus complet qui existe des droits des peuples autochtones, accordant aux droits collectifs une importance sans précédent dans le droit international des droits de l'homme. Elle souligne le droit des peuples autochtones à vivre dans la dignité, à maintenir et renforcer leurs propres institutions, cultures et traditions et à promouvoir librement leur développement selon leurs besoins et leurs aspirations. L'adoption de cette Déclaration est le signe le plus clair jusqu'à présent de la volonté de la communauté internationale de protéger les droits individuels et collectifs des peuples autochtones.

Dépliants de collection annuelle pour 2009

6. Les dépliants de collection annuelle de New York, Genève et Vienne contenant des exemplaires neufs des timbres uniques et des blocs-feuillets émis en 2009 seront également émis le jeudi 8 octobre 2009. Il est à noter que les timbres émis en 2009 dans la série « Espèces menacées d'extinction » **ne feront pas** partie des dépliants de collection annuelle pour New York, Genève et Vienne. Ces timbres ont fait l'objet de dépliants distincts, qui ont été émis en avril 2009.

Renseignements pratiques

7. Pour la commodité des philatélistes, l'APNU mettra en vente au Siège des enveloppes premier jour préalablement affranchies et oblitérées à New York, à Genève et à Vienne, mais **uniquement** au cachet officiel premier jour de l'APNU. Les membres des délégations et les fonctionnaires pourront se procurer ces articles le jeudi 8 octobre aux endroits suivants :

a) Comptoir de vente de l'APNU, au 1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, de 9 heures à 17 heures;

b) Comptoir de vente temporaire situé dans le hall du Secrétariat, du côté est, le long des vitrages, entre la cafétéria et le kiosque à journaux, de 9 heures à 16 heures.

8. On pourra se procurer les oblitérations premier jour au point de vente temporaire du Service postal des États-Unis situé à proximité de la Librairie de l'ONU, au 1^{er} sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, de 9 heures à 17 heures.

9. On trouvera des renseignements sur les timbres de l'ONU sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://unstamps.un.org>.
